



1. Présentation de la démarche

La Ville de Québec a annoncé le 14 octobre 2015 son intention de réaménager la route de l'Église pour en faire une artère plus conviviale et agréable, qui favorisera et encouragera les déplacements actifs. L'aménagement proposé s'inscrit dans l'approche de « rue conviviale » qui prévoit faire place à tous les types d'utilisateurs, tout en contribuant au verdissement de cet axe urbain et à une sécurité accrue pour tous les utilisateurs.

Principales étapes de consultation :

- Présentation du projet en conférence de presse le 14 octobre 2015;
- Vidéo et détails du projet disponibles sur le site Internet de la Ville et invitation à la population pour commenter le projet par courriel (15 octobre ou 30 novembre);
- Présentation visuelle du projet dans le hall d'entrée de la bibliothèque Monique-Corriveau du 15 octobre au 30 novembre 2015, et baril pour déposer les commentaires écrits;
- Présentation du projet aux membres du conseil de quartier de Saint-Louis lors de sa rencontre publique du 11 novembre 2015.

2. Commentaires écrits des citoyens

En tout, une trentaine de commentaires ont été reçus durant la consultation publique : 25 commentaires ont été déposés dans le baril prévu à cet effet à la bibliothèque Monique-Corriveau et 4 autres ont été envoyés par courriel.

La plupart des commentaires sur le projet sont très positifs et enthousiastes (18 commentaires). Les principaux **aspects positifs soulignés** sont :

- La qualité esthétique du projet (l'idée d'une allée verte) et son échelle humaine; de tels projets devraient voir le jour aussi ailleurs dans la ville;
- L'ajout d'une piste cyclable qui favorise les transports actifs (vélo et marche) et le fait que cette piste soit bien délimitée par rapport aux autres voies de circulation;
- L'ajout d'arbres, d'arbustes et d'aménagements floraux;
- L'ajout de mobilier urbain permettant de faire des pauses lors de plus longues marches;
- Le fait que le projet s'inscrit bien dans les orientations du PPU de Sainte-Foy; on souhaite qu'il se réalise le plus tôt possible;
- Le fait que le projet comprend une réfection complète de la rue.

Quelques personnes expriment des préoccupations spécifiques ou des **propositions pour bonifier le projet** (7 commentaires) :

- Privilégier des aménagements de type rond-point pour diminuer le nombre de feux de circulation et assurer la fluidité de la circulation aux intersections;
- Prévoir un stationnement public gratuit sans limites de temps et élargir l'accès actuel au stationnement;
- Prévoir suffisamment de stationnements pour les vélos, surtout près des abribus, des fontaines pour piétons et cyclistes et une signalisation adéquate pour bien indiquer les points d'intérêt;
- Bien identifier les passages pour piétons qui traversent la piste cyclable et l'aménagement d'un chemin de gravité pour les piétons, les vélos, les fauteuils roulants, etc. (surtout pour l'accès à la bibliothèque);
- Préserver la belle cour du CPE Mille-Pattes, car le projet semble empiéter sur son terrain;
- Ajouter des équipements divers dans ce secteur : un skate park (pour compenser la disparition de celui de l'anneau de glace); un sauna à la piscine Sylvie-Bernier; ajouter une touche de jeunesse aux aménagements, par exemple : une marelle dessinée sur le trottoir ou un arbre pour les tétines des enfants (pour les encourager à s'en départir comme au Danemark); prévoir un petit coin avec un piano comme à Limoilou (un comité peut assurer la gestion et l'entretien).

Enfin, quelques personnes considèrent que **cet aménagement n'est pas approprié** pour les raisons suivantes (4 commentaires) :

- Deux personnes considèrent que les pistes cyclables bidirectionnelles sont des équipements à proscrire pour plusieurs raisons (situations qui se produisent actuellement sur le chemin des Quatre-Bourgeois) :
 - danger pour les cyclistes qui circulent à contresens de la circulation aux intersections et devant les entrées automobiles;
 - possible conflit entre les cyclistes et les automobilistes ainsi qu'entre les piétons et les cyclistes aux intersections et devant les arrêts d'autobus;
 - les automobilistes qui, pour avoir plus de visibilité avant d'effectuer un virage, risquent de s'avancer sur la piste cyclable;
 - ce type d'aménagements contribue à opposer encore plus les cyclistes et les automobilistes, renforçant l'idée que chacun devrait être confié à son espace;
 - selon eux, l'option de bandes cyclables de chaque côté serait à privilégier.
- D'autres projets seraient prioritaires (embellissement du boulevard Laurier, rue de l'Aquarium, accès en vélo à l'Université – boulevard Hochelaga)
- La circulation automobile est trop intense sur cette artère; l'ajout de végétation et de mobilier ne suffira pas pour rendre la marche ou le vélo plus agréable et moins dangereux.
- Les trottoirs larges sont beaux, mais inutiles; les piétons n'ont pas besoin d'autant d'espace, pas à cet endroit, car il n'y a pas assez de piétons pour justifier un tel aménagement, la seule « destination » étant la bibliothèque.



À l'automne 2015, les citoyens étaient invités à commenter le projet à la bibliothèque Monique-Corriveau ou sur le site Internet de la Ville de Québec.

3. Commentaires émis par les citoyens lors de la présentation publique du projet

Le projet de réaménagement de la route de l'Église a été présenté lors de la rencontre publique du conseil de quartier de Saint-Louis le 11 novembre 2015. En tout, 35 personnes ont assisté à cette présentation (8 membres du conseil de quartier et 27 citoyens).

Les citoyens se disent contents de voir que ce projet, annoncé lors de l'adoption du PPU, sera réalisé. Les principales questions ou préoccupations exprimées sont les suivantes :

- Le projet doit tenir compte, dans les aménagements paysagers, de l'effet des vents qui ont augmenté depuis l'érection des tours, surtout en hiver.
- La sécurité des cyclistes sur une piste cyclable à double sens, comme sur le chemin des Quatre-Bourgeois, est considérée problématique.
- Un citoyen demande s'il y aura des expropriations. La réponse est non.
- Espace le Noblet : une citoyenne souhaite que l'on garde l'aspect ludique des lieux. Il est précisé que l'on prévoit un espace en poussière de pierre qui sera multifonctionnel.
- Des questions plus spécifiques concernant la largeur des différentes composantes de la rue (trottoirs, piste cyclable, etc.), la signalisation, la durée des feux pour piétons et des stationnements du côté est de la route (qui seront aménagés en souterrain) ainsi que sur le concept de *Complete Street*.
- Les bretelles d'accès sur la route de l'Église aux intersections du chemin des Quatre-Bourgeois et du boulevard Hochelaga sont considérées dangereuses et devraient être éliminées. On précise que le concept le prévoit déjà.
- Le lien cyclable au sud du boulevard Hochelaga jusqu'au chemin Saint-Louis est considéré prioritaire et devrait être aménagé à court terme, sans attendre que l'ensemble du projet soit réalisé. L'absence de stationnement pour les commerces de proximité est également mentionnée.
- Quelques questions portent sur les coûts et l'échéancier du projet.
- Le conseil de quartier proposera des mesures transitoires pour les aménagements prévus sur la route de l'Église ainsi que pour la piste cyclable sur la partie sud de la route de l'Église.

4. Résolution du conseil de quartier de Saint-Louis concernant le réaménagement de la route de l'Église : Mesures transitoires

Résolution numéro 15-10-05 du 9 décembre 2015

Le réaménagement de la route de l'Église améliorera de façon très notable ce secteur et ce projet est salué par le conseil de quartier de Saint-Louis. Le conseil de quartier de Saint-Louis demeure tout de même préoccupé pour la sécurité des résidents. Ainsi, d'ici sa réalisation en 2018-2019, des mesures transitoires mineures pourraient être envisagées.

Considérant que la sécurité des piétons et des cyclistes pose problème depuis longtemps sur la route de l'Église et davantage depuis la densification du secteur dont l'érection de tours d'habitation et de tours de bureaux et l'augmentation de la circulation automobile;

Considérant les opinions des citoyens qui se sont exprimés sur le projet au cours de la rencontre du conseil de quartier de Saint-Louis le 11 novembre 2015;

Le Conseil de quartier de Saint-Louis recommande, par cette résolution, que la Ville de Québec prenne des mesures transitoires, dès 2016, pour améliorer la sécurité des piétons et des cyclistes et permette aux résidents de profiter dès maintenant des atouts du secteur. Les mesures transitoires recommandées sont :

1. D'améliorer la sécurité des piétons et cyclistes aux intersections de la route de l'Église avec les boulevards Hochelaga, Quatre Bourgeois et Laurier;
2. D'augmenter le temps alloué aux piétons et cyclistes aux intersections sur la route de l'Église avec ces mêmes boulevards;
3. D'aménager une traverse piétonnière sécurisée en face du bureau d'arrondissement pour toutes les directions;
4. Durant la durée des travaux, le conseil de quartier demande à la Ville de planifier la circulation de transit de manière à éviter qu'elle ne reflue dans les quartiers résidentiels et ne porte atteinte à la quiétude et à la sécurité des résidents piétons et cyclistes;
5. De donner accès, dès que possible, au jardin du Bureau d'arrondissement, à partir de la route de l'Église;
6. D'explorer la possibilité d'aménager, à plus courte échéance, le terre-plein sur la rue le Noblet en parc urbain.

Cristina Bucica

Conseillère en consultations publiques

Arrondissement Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge

15 Février 2016